



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES - VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
du 11 décembre 2013**

sous la présidence de Susanna Meylan

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 30 octobre 2013
3. Communications du Bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Projet du complexe piscine/patinoire - préavis N° 9/2013
6. Election d'une commission ad' hoc pour la sécurité
7. Demande de crédit pour la réfection de la route des Pénys - préavis N° 8/2013
8. Budget 2014 - préavis N° 10/2013
9. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales
10. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés : A. BAERTSCHI – P. BIGNENS – P. CAVIN – L. HUG – Y. LUGINBUHL – S. LUGINBUHL – P. MEIER – S. MOSES – A. ROBERT – R. SACCA – G. PERRIN

2. Procès-verbal de l'assemblée du 30 octobre 2013

E. FLEURY :

- réexplique sa question qu'il avait posée lors de l'assemblée du 25 septembre 2013 : « J'ai posé la question concernant les 3 chantiers de la rue de village ; le 8 rue du village, le 23 rue du village et le 27 rue du village. G. DERIAZ m'avait répondu concernant le 8 rue du village : le chantier a été arrêté ; concernant le 23 rue du village, la demande était en cours et pour le 27 rue du village, la Violette n'avait pas besoin d'autorisation. »

- p5, paragraphe 1, concernant la RC1, « (...) au deuxième semestre 2015 » : est-ce que c'est bien le 2^{ème} semestre 2015 et non pas 2014 ? La Municipalité confirme que ça sera 2015.

- p8, point 8 : note que le prix du m3 va baisser de 20cts à CHF 1/ m3 (et non pas de 15 cts) à partir du 1 janvier 2014.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, 0 opposition, 2 abstentions.

3. Communications du bureau

Concernant le sondage sur l'auberge communale : le Bureau fera le point et transmettra les résultats en primeur à la Municipalité.

Les dates des prochains conseils sont disponibles sur le site internet.

http://www.mies.ch/htm/conseil_communal.htm

4. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC:

- Dossier « 8 rue du village » : les problématiques évoquées ont fait l'objet d'une intervention du Préfet et de la Municipalité. Le propriétaire a exprimé ses regrets et a stoppé ses travaux et s'assurera qu'il obtiendra préalablement toutes les autorisations nécessaires. La Commune lui a donné acte par écrit de sa volonté de déposer ses papiers dans la commune.

- Bilan taxe au sac 2013: le tri des déchets a fortement augmenté. L'ensemble des tarifs 2013 sera reconduit sans majoration en 2014. La méthode d'allègement aux familles défavorisées et aux jeunes enfants sera modifiée. Dès 2014, ils seront exonérés de la taxe forfaitaire jusqu'à 4 ans révolus. Les dates de la levée des ordures ménagères ont fait l'objet de quelques changements pour 2014.

<http://www.mies.ch/pdf/directive-allegement-2014-1.pdf>

<http://www.mies.ch/htm/dechets.htm>

- Problématique de la sécurité : A l'unanimité des communes voisines, un intérêt a été confirmé sur un concept général de sécurité pour notre région.

Pour rappel, la problématique de la sécurité a été abondamment traitée lors du Conseil du 30 octobre 2013.

- Le nouveau règlement du Conseil est toujours en examen préalable au SeCRI (Service des Communes et des Relations Institutionnelles)

- Une monographie de Mme Rita Mancesti est offerte aux conseillers. C'est une rétrospective de son travail.

Dans un autre registre, la maison mitoyenne à l'auberge communale est à vendre. La Municipalité souhaite connaître la sensibilité du Conseil. Le bâtiment fait 84 m² au sol sur 2 étages. Le 3^{ème} étage n'est pas aménagé. La surface totale de la parcelle fait 408m². D'un point de vue de la valorisation de l'ensemble, il y a du sens à étudier la question.

J.-P. STREIT, le SYNDIC, C. FIGEAT : Les voûtes mitoyennes qui ont été murées pourraient être démolies pour agrandir le restaurant avec une ouverture sur le jardin.

De plus, un potentiel existe au niveau de la terrasse. A l'étage, un raccord peut être envisagé pour augmenter le nombre de chambres de l'hôtel (+2 chambres). Au 3^{ème} niveau, une possibilité existe de créer encore deux chambres additionnelles. Nous sommes dans une phase initiale d'expertise (analyse et détermination de la valeur du bien). En cas d'intérêt, deux possibilités s'offrent à nous :

- Agrandissement de l'auberge
- Extension de la terrasse de l'auberge uniquement et location de la maison provisoirement.

B. GRASSET note aussi le potentiel du lieu.

S. MIR s'informe sur le taux de remplissage du restaurant et des chambres.

C. FIGEAT évoque la difficulté de mesurer le taux de remplissage cette année. En effet, des travaux ont lieu depuis juillet. Avant cela, le taux était très élevé durant la semaine. La clientèle actuelle est principalement constituée de personnes placées par le centre social (il aurait été possible de remplir complètement l'auberge avec ces personnes), de clients de passage (ex. chemin de Compostelle) et par des ouvriers travaillant sur les chantiers de la

région. Avec les travaux effectués, certaines chambres pourraient aussi attirer une clientèle nouvelle. La fréquentation du restaurant est assez bonne.

G. SAGNA EICHENBERGER observe que cette maison pourrait être utilisée comme logement « à loyer modéré » vu la liste d'attente importante pour les appartements au Sorbier ?
C. FIGEAT note que la configuration de la maison rend difficile la transformation en deux appartements.

C. ZUNDEL demande s'il y a beaucoup de travaux à effectuer. Le bâtiment pourrait probablement être loué en l'état. Par contre, l'agrandissement de l'auberge impliquerait des travaux.

Enfin, on conclut que la réalisation d'une expertise n'engage à rien et donc vaut la peine d'être exécutée.

J. WILDBERGER mentionne que la Municipalité étudie la possibilité de poser des micros et des haut-parleurs pour le Conseil. Dans un autre registre, un nouveau radar mobile a été testé sous la gare.

S. EMERY : Nous avons une très belle ludothèque à Coppet où l'on peut louer des jeux de société, des jeux de plein air, un château gonflable, des déguisements, mais également des jeux électroniques. La cotisation coûte CHF 30 par an auxquels s'ajoutent environ CHF 2 /jeux / mois. Elle est ouverte 3 fois par semaine y compris un samedi par mois.

<http://terresainte.ch/pdf/ludotheque2013.pdf>

Rappel des festivités de fin d'année : vin chaud, repas des aînés et Noël des enfants.

G. DERIAZ :

Priorités des pôles de développement de la commune pour 2014 :

- Centre du village : poursuite du changement de revêtement de la route avec une modification importante du carrefour au niveau de la poste. Un meilleur équilibre entre piétons et automobilistes est recherché. Actuellement, cette zone est très dévolue à la voiture. (Voir précédents PV). La place devant la vieille poste sera agrandie et le tilleul replanté. Le carrefour devant l'EMS sera aussi réaménagé de façon plus claire.

Timing estimatif: enquête préalable en janvier-mars, préavis au Conseil en avril (un conseil extraordinaire à cette fin est possible), suivi d'une présentation au public et de 30 jours d'enquête en avril-mai. Enfin, début de chantier en juillet et idéalement inauguration en fin 2014. Idem pour les tennis, avec un préavis des deux communes (Mies et Tannay). Tannay est d'accord de financer la moitié des nouveaux tennis.

- Secteur au Sorbier : dans une première étape, on démarrera par le déplacement des tennis en dur ainsi que le mur (de tennis) derrière la déchèterie. Dans les années suivantes, la place libérée pourra être réaménagée (voir précédents PV).

V. GUILLEMAT WATZLAWICK demande ce qui va être fait pour rendre cette place vivante? S'il n'y a ni commerçant, ni café ou bar alors elle sera probablement une place sans vie. Elle sera sans doute plus jolie mais ne créera pas plus de convivialité. Est-ce que l'épicerie va vraiment déménager en face ?

G. DERIAZ demande justement la participation du Conseil pour rendre ce lieu convivial. En parallèle, la Municipalité réfléchit au réaménagement complet du rez-de-chaussée de l'ancienne poste. La grande salle pour le conservatoire sera conservée mais réduite. Côté jura, l'idée est de donner la possibilité à une épicerie de s'installer à l'endroit où il y a actuellement les caves, les toilettes et le garage.

Le SYNDIC note aussi la volonté de la commission des travaux de faire, au Sorbier, un centre villageois à l'abri du trafic avec une buvette et restauration.

5. Projet du complexe piscine/patinoire - préavis N° 9/2013

S. EMERY rappelle que c'est un projet intercommunal, intergénérationnel et fédérateur pour la Terre Sainte. Toutes les communes votent sur le projet pendant la première quinzaine du mois de décembre.

J.-P. STREIT et S. EMERY : la patinoire fera 20m x 40m soit 800m². Ce n'est pas suffisant pour des matchs de hockey de ligue nationale mais ça l'est pour des matchs de juniors.

M. SANGUINETTI demande si cette construction engendrera une augmentation du montant payé par Mies à l'ASCOT (Association Scolaire intercommunale de Terre Sainte) ?

S. EMERY note que le Conseil Intercommunal de l'ASCOT s'est déjà prononcée favorablement pour la prise en charge d'une partie des frais. D'après les prévisions, le coût est de CHF 44/ habitant payé par l'ASCOT pour la partie scolaire et CHF 12 /habitant pour la partie publique. Toutes les charges d'exploitation, y compris les frais financiers (intérêts et amortissements de la dette), sont comprises dans ces montants. Et oui, effectivement, le montant payé à l'ASCOT par notre commune sera plus élevé.

J.-P. STREIT : On note qu'actuellement la patinoire à Coppet coûte CHF 11/ habitant. Cette dernière dépense disparaîtra quand la nouvelle patinoire sera prête.

S. MASCALI (commission des finances) lit les conclusions de leur rapport. Il note que les CHF 44 seront de toute façon obligatoirement payés. Il serait donc dans tous les cas illogique de ne pas payer les CHF 12/ habitant supplémentaires pour en bénéficier. La commission des finances recommande d'accepter le préavis n°9/2013.

G. MARCHAND (au nom de la commission ad' hoc du projet piscine/patinoire) recommande aussi son acceptation.

La VICE-PRESIDENTE procède au vote sur l'acceptation du préavis n°9/2013 : autoriser la Municipalité à ajouter au budget communal, en temps utile, les montants correspondant à sa part de la charge du fonctionnement annuel du complexe Piscine/Patinoire.

L'objet est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention.

S. EMERY remercie les conseillers pour leur vote positif. Pour l'anecdote, le bureau d'architecte qui avait gagné le concours anonyme l'année passée pour le projet piscine /patinoire était LVPH. Il s'est avéré après coup que la personne de l'étude qui a travaillé sur le projet est un Myarolan ayant fréquenté le collège des Rojalets. Il s'agit de Guillaume Hernach, fils de Mme Hernach, Secrétaire municipale de notre commune ! Cela nous fait doublement plaisir.

6. Election d'une commission ad'hoc pour la sécurité

Le SYNDIC : Compte tenu de l'engouement des communes voisines, il a été proposé de participer à la mise en place d'un concept sécuritaire en Terre-Sainte :

- Analyse de nos besoins sécuritaires
- Budget maximal que l'on veut y consacrer

La commission ad' hoc pour la sécurité devra débattre de cette problématique. Le SYNDIC se rendra à des réunions en décembre et en février avec tous les professionnels concernés (douane, gendarmerie, SDS (Société de Surveillance) et ASP (Auxiliaires de Sécurité Publique). Une réflexion globale de collaboration devra alors être mise en place.

La VICE-PRESIDENTE procède à l'élection d'une commission ad' hoc pour la sécurité.

B. GRASSET, J. SHELDON, R. CLAVIEN, S. LUGINBUHL, B. GAUD, A. MASCALI, M. BOREAN se présentent et sont élus par acclamation.

7. Demande de crédit pour la réfection de la route des Pénys - préavis N° 8/2013

J. WILDBERGER revient sur l'état du revêtement de la route des Pénys qui s'avère être en plus mauvais état que prévu (Voir PV du 30 octobre 2013).

E. FLEURY et J. WILDBERGER sur la période des travaux : En cas d'acceptation par le Conseil, la Municipalité va tout de suite entreprendre les démarches auprès du Canton et des entreprises. L'idéal serait de commencer en mars et de poser le nouveau revêtement pendant les vacances de Pâques. La durée des travaux est de quelques semaines. Il y aura probablement deux soirs où la route sera fermée pour les riverains.

M. SANGUINETTI demande s'il sera possible d'avoir un niveau « zéro » au niveau des regards par rapport à la route. La Municipalité y prêtera attention. Le gendarme couché sera aussi légèrement raboté.

J.-L. RAY demande si la dégradation particulière de la route des Pénys est normale ou due à une malfaçon ?

J. WILDBERGER note qu'elle a approximativement 30 ans. L'usure semble normale. Il n'y a pas eu de remarques particulières venant des ingénieurs. La route n'a cependant peut-être pas été faite totalement dans les règles de l'art sur certaines portions. Le SYNDIC note que de toute façon en cas de défaut, il y a prescription.

O. EMERY s'enquiert sur la plus-value d'un revêtement phono-absorbant par rapport au standard ?

J. WILDBERGER : C'est environ +10% par rapport au standard sur le poste revêtement. Sur la totalité du coût des travaux, la plus value est marginale.

S. MIR demande s'il y a eu une réflexion sur le problème de la vitesse. Moins de bruit pourrait impliquer une attention plus faible des automobilistes à leur vitesse et c'est une route où les voitures roulent déjà relativement vite. On fait aussi mention que les voitures roulent vite particulièrement sur la descente depuis Versoix et que des voitures n'hésitent pas à dépasser malgré la ligne pleine.

J. WILDBERGER : le gendarme couché restera d'une part. D'autre part, la signalisation au sol sera peut-être modifiée avec le retrait de la ligne centrale et l'ajout d'une bande cyclable. La réfection fera 870 mètres.

M. SANGUINETTI : Avec un revêtement phono-absorbant, le verglas apparaît à une température plus élevée que sur un revêtement standard.

J. WILDBERGER mentionne que l'appareil de salage est en train d'être remplacé. On salera à présent avec de la saumure. Cela est beaucoup plus facile et procure une économie de sel d'environ 70%. On pourra donc passer un peu plus sans consommer plus de sel.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER cite le débat actuel d'imposer le 30km/h dans toutes les agglomérations. Cela pourrait changer l'utilité de mettre un tel revêtement.

J. WILDBERGER mentionne que la différence de coût total des travaux est minime et dès 50km/h la réduction du bruit est très importante. De plus, ce tronçon qui est un peu en dehors de l'agglomération ne sera probablement pas descendu à 30km/h.

J.-P. STREIT se demande si certains grands chênes n'endommagent pas la route.

J. WILDBERGER signale que la route aurait plutôt dû être soulevée mais c'est plutôt le contraire qui a lieu actuellement. Au niveau de chez M. Daudin, l'encoche sur la route à cause de l'arbre était la volonté à l'époque de sauver ce très beau chêne. Si l'arbre devait être malade et présenter un danger, il pourrait être abattu.

F. BUENSOD (commission des travaux) et F. GAVILLET VOLLENWEIDER (commission des finances) recommandent d'accepter le préavis n°8/2013.

La VICE-PRESIDENTE procède au vote sur l'acceptation du préavis n°8/2013 et autorise la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la route des Pénys avec pose d'un tapis phono-absorbant et octroie à la Municipalité un crédit de CHF 542'160 pour le financement de ces travaux à prélever sur la trésorerie courante.

L'objet est accepté à l'unanimité, 1 opposition, 0 abstention.

8. Budget 2014 - préavis N° 10/2013

C. FIGEAT : le budget 2014 se base sur le taux d'imposition voté lors du dernier conseil (52 cts). Une comparaison est affichée avec les taux des communes avoisinantes, Mies reste une des communes ayant le taux le plus bas. Le « pré-budget » du dernier conseil affichait une perte de CHF 1.1 millions. A présent, le budget 2014 sera un peu meilleur suite au refus du vote du PIR (+CHF 250 000) et quelques ajustements. La perte budgétée est maintenant de CHF 923 000.

Variations principales :

- Une enveloppe de +1% sur le montant des salaires a été budgétée. L'augmentation des salaires 2014 n'a pas encore été décidée mais ne sera pas supérieure à +1%.
- Le taux de couverture de la caisse de pension était relativement mauvais. Les mesures d'assainissement prévoient une augmentation de la part patronale (Mies) de +3% pour un certain nombre d'années. De leur part, les employés voient un allongement des périodes de calcul pour leur retraite. Cet assainissement est un effort collectif entre l'employeur et les employés.
- Au niveau des travaux « hors travaux de routine », il est prévu de changer le radeau de la plage relativement vétuste (+20 000 CHF).
- Il est aussi prévu de construire une nouvelle serre plus grande pour pouvoir planter/conserver certaines plantes pendant l'hiver.
- Le club de pétanque souhaite couvrir leur terrain. La Municipalité prendrait éventuellement une participation. CHF 40 000 ont été budgétés à cet effet.
- La désaffectation d'une partie du cimetière coûtera environ CHF 20 000.
- Les rondes supplémentaires pour la sécurité ont été budgétées.
- Concernant les recettes, Mies a reçu CHF 50 000 de loyer des UAPE (Unité d'Accueil pour Ecoliers). A la fin des travaux de la Couronne, une augmentation de loyer de CHF 1000 mensuel est prévue. (Voir le préavis pour les autres variations)

Le SYNDIC a accepté de faire partie d'une commission qui va se pencher auprès de l'AdCV (Association de Communes Vaudoises) sur la manière d'endiguer la volonté régulière et croissante de l'Etat d'augmenter la facture sociale.

J.-P. STREIT et la Municipalité : le montant de la contribution du centre funéraire (n°140.352.4) semble important pour notre commune. Ce point sera vérifié pour le prochain conseil.

E. FLEURY (n°360.314.1) est surpris des CHF 40 000 d'entretien d'immeubles neufs ?

C. FIGEAT : Ce poste comprend la conciergerie des immeubles. Ce ne sont pas des travaux de restauration à proprement parler.

V. GUILLEMAT WATZLAWICK demande à qui appartient le terrain de pétanque et si le club est ouvert à tous.

C. FIGEAT : Ce terrain appartient à la commune. C'est un club ouvert à toutes et tous. Cette association joue un rôle social important notamment pour les aînés.

B. GRASSET : l'association est quand même un peu victime de son succès. Mais ça reste bien sûr ouvert à tous. Il y a 4 terrains derrière le carnotzet et 6 terrains à côté du stade.

La Municipalité aura le souci, si elle participe à la construction des terrains couverts, que l'on garantisse que l'accès reste ouvert à tous les Myarolans.

J.-P. STREIT et C. FIGEAT concernant la STEP : Y aura-t-il moins de frais d'entretien en 2014 pour l'ancienne STEP car on devrait passer à la nouvelle STEP au courant de l'année ? Il y a une réserve d'épuration dans les comptes pour le démontage de la STEP. Grâce à ces réserves, on pourra maintenir le taux actuel de CHF 0.70/m³ traité pendant quelques années. Cette réserve se monte à CHF 3.8 millions et ne peut être affectée qu'à cela. Nous avons baissé depuis un certain temps le prix facturé pour réduire nos réserves et s'équilibrer par rapport aux autres communes.

C. ZUNDEL demande à quoi correspond le montant sous le point « réforme policière » qui apparaît chaque année ?

C. FIGEAT : C'est une décision du Canton datant de deux ans environ. Les impôts cantonaux ont baissé de 2 pts. Cela a été compensé par une augmentation des impôts communaux de 2 pts. Le montant varie car il dépend de la valeur de notre point d'impôt. Pour la péréquation, c'est 13 pts d'impôt. Il reste en plus le montant de la facture sociale à part.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER (commission des finances) recommande l'acceptation du budget 2014 tel que présenté dans le préavis n°10/2013.

La VICE-PRESIDENTE procède au vote sur l'acceptation du budget 2014 tel que présenté par la Municipalité dans son préavis n°10/2013.

L'objet est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention.

9. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

La VICE-PRESIDENTE sur l'ASCOT (Association Scolaire intercommunale de Terre Sainte): le budget a été accepté à la dernière séance.

La VICE-PRESIDENTE sur l'AJET (Association intercommunale pour l'Accueil de Jour des Enfants de Terre Sainte) : L'association a aussi accepté son budget qui a augmenté suite à l'augmentation du nombre d'enfants aux UAPE (Unité d'Accueil pour Ecoliers).

W. ZAINZINGER sur les SITSE (Services Industriels de Terre Sainte et Environs): les stations de pompage sont achevées sauf deux unités. Les stations de pompage de Coppet et Crans seront terminées en décembre. Au début janvier aura lieu les premiers essais de pompage. La mise en opération de la STEP est prévue pour le 1er avril 2014. Probablement que cette date sera repoussée d'environ 1 mois. Le budget de CHF 46 millions ne sera certainement pas dépassé. A présent, on compte sur une économie d'environ 2.5 à 3 millions.

E. FLEURY fait remarquer que les SITSE ont changé de numéro de téléphone. Le nouveau numéro est le : 022 770 56 56.

COMITA (Société anonyme fondée sur les bases de l'ancienne société des eaux de Commugny Mies Tannay qui soutient des initiatives concernant la culture, les loisirs et le sport), Commission de gestion, Commission des travaux et d'urbanisme, Commission de l'environnement, Commission de recours en matière fiscale, Commission ad'hoc en matière de dons, Commission de salubrité : Rien à signaler.

J.-P. STREIT (délégué au Conseil Régional) : Le Conseil a voté son budget. Les commissions ont été nommées. A chaque fois, elles ont inclus un représentant d'une commune qui a refusé le PIR (Programme des Investissements Régionaux).

Le SYNDIC : le Conseil Régional a aussi accepté une publication sur papier. Un groupe de travail a été créé pour voir s'il faut maintenir ou stopper complètement ces projets d'intérêt régionaux. Il note que 33 communes représentant 89% de la population étaient tout de même favorables. Le financement de ces projets d'intérêt régional est bloqué pour l'instant. Certains d'entre eux, très avancés, pourraient perdre leurs subventions. Ce groupe de travail cherchera à les préserver. Le SYNDIC a accepté de participer au comité de réflexion du Conseil Régional.

10. Divers et propositions individuelles

J.-L. RAY (webmaster- concernant le site internet de Mies) proposera à la Municipalité de mettre en ligne un sondage ouvert aux citoyens de Mies sur l'auberge dans la même lignée que celui distribué aux conseillers.

J.-L. RAY note aussi que, vu le nombre de tablettes tactiles présentes pendant le Conseil (suite à la réception des documents par email), il faudrait réfléchir sur la possibilité de mettre certaines informations directement sur le site web, permettant ainsi à chaque conseiller de prendre les informations utiles par wifi pendant le conseil.

Entre temps, un accès wifi est maintenant disponible dans la salle du Conseil.

Entre autres, les dates des prochains conseils et les horaires de la ludothèque sont disponibles sur le site web.

E. FLEURY demande si l'ancienne poste est un bâtiment protégé ? Un conseiller lui a demandé s'il n'était pas possible de le détruire en conservant quand même son clocher et de faire un parking souterrain.

G. DERIAZ : le bâtiment est en classe 3 : on peut faire beaucoup de choses mais on ne peut pas changer sa physionomie générale. Il prend note quant à la proposition du parking souterrain.

B. GRASSET concernant le nouveau propriétaire de l'ancienne maison de Mme Cramer. Il se demande pourquoi le propriétaire parque toujours sa voiture au milieu de la route devant la fontaine plutôt que dans son espace devant le garage.

G. DERIAZ : La Municipalité lui a déjà fait la remarque à de multiples reprises. Le préfet s'est même déplacé pour le voir. Cela pose un problème. La Municipalité lui a dit que les camionnettes de chantier et sa voiture devaient être sur sa parcelle. On fait la remarque que par la suite il y aura un portail et il va rentrer ces voitures à l'intérieur.

O. EMERY mentionne qu'il est important pour la votation à venir (concernant le projet au Sorbier) de connaître clairement quelle sera la prochaine phase du projet après le déplacement des tennis.

De plus, il souligne aussi que le deuxième aspect important concernant l'acceptation du projet de la Couronne (après l'idée d'animation du centre du village) est d'avoir des comptes équilibrés. Un bilan sur ce plan là semble important.

C. FIGEAT souligne que l'information avait été donnée de manière détaillée à l'issue de la première année. C'est aussi une entreprise et l'aspect vis-à-vis des employés et de la concurrence est important. Tout ne doit pas forcément apparaître de façon publique. Cependant, la Municipalité est tout à fait prête à en discuter avec le Conseil et la commission des finances. Le bilan de cette année sera fait. Globalement, la première année s'est bien passée. Les résultats avaient dépassé les prévisions. Cette année est plus compliquée car de nombreuses chambres n'ont pas pu être louées à cause des travaux.

V. GUILLEMAT WATZLAWICK incite chacun à motiver son entourage pour lui fournir des sujets d'articles, des idées, les préoccupations des gens ou même écrire un article que l'on pourrait inclure dans le Myarolan. Initialement, l'idée de ce journal était une approche participative. Hélas, cela n'est pas vraiment le cas jusqu'à présent.

R. CLAVIEN regrette que l'allègement de la taxe forfaitaire ne s'applique pas aux enfants de moins de 18 ans comme certaines communes avoisinantes.

La Municipalité explique que le taux d'impôt a été baissé en compensation des taxes sur les déchets contrairement à la plupart des communes. De plus, la question avait été débattue au Conseil lors de la mise en place de la taxe au sac. C'est le principe du pollueur/payeur. Sur ce principe, le choix effectué semble juste. En effet, un adolescent génère probablement plus de déchets qu'une personne âgée. L'unique allègement visait les petits enfants « qui ne sont pas responsables de la quantité de couches qu'ils utilisent dans les premières années de leur vie ». Bien sûr, il est possible de discuter pour étendre les allègements mais alors la taxe forfaitaire augmenterait peut-être de CHF 50 voir CHF 100.

G. MARCHAND a remarqué que des camionnettes entièrement remplies vidaient leur chargement dans les bennes de la déchèterie.

J. WILDBERGER mentionne qu'une liste a été faite et qu'une remarque écrite sera transmise aux intéressés lors de l'envoi des prochaines factures.

G. MARCHAND souhaite que la responsable de la déchèterie puisse avoir un macaron de la commune sur ses habits pour que son autorité soit bien visible. Cela est important vu le comportement de certains individus l'ayant menacée de la « planter » (avec une lame). Apparemment, ces gens, extérieurs à Mies, se parquent au parking du tennis. Il semble qu'il y ait un problème de sécurité.

La Municipalité est au courant de cet acte. La responsable doit appeler immédiatement J. WILDBERGER ou SDS s'il y a le moindre problème.

G. MARCHAND demande si le développement du parc des Ouches a été pris en compte dans la conception du futur réaménagement du carrefour devant la poste.

G. DERIAZ : L'impact du trafic lié au développement du parc des Ouches sera marginal mais cela a été pris en compte. Un test sera mis en place au chemin de la Faverge avec l'introduction d'un sens unique. Le sens unique au futur parc des Ouches aura un effet important.

J.-P. STREIT : L'organisation du chantier au chemin de la Faverge se passe bien. Cependant, il a remarqué que le trou est très proche du grand chêne. Il recommande à la Municipalité de leur faire part de l'importance de bien remblayer cet endroit, près du chêne, avec de la terre végétale et non avec une terre glaise ou une autre terre lourde afin que les racines puissent à nouveau prospérer.

La parole n'est plus demandée, le Secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention**. La séance est levée à 22h15.

La Vice-Présidente

Le Secrétaire

Susanna MEYLAN

Daniel BEYELER